**2023 DFPE 153** - Subventions (59.500 euros) - et conventions - à cinq associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique : deux associations intervenant sur tout Paris, une association intervenant dans le 15e et sur tout Paris et deux associations intervenant dans les 14e, 15 e, 16e et 19e arrondissements.

## PROJET DE DELIBERATION

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En avril 2022, l'APUR a rendu publiques les conclusions d'une étude menée en 2021 sur les attentes des familles parisiennes. L'enquête réalisée auprès de plus de 3000 parents dans le cadre de cette étude, a permis de mettre en lumière notamment leur besoin de bénéficier d'aide pour les accompagner dans leur rôle de parents, sur des sujets de préoccupations pour lesquels ils ne trouvent pas suffisamment de réponses.

La Ville de Paris et la CAF ont souhaité renforcer et rendre plus accessible l'offre d'accompagnement des parents à l'ère du numérique. Pour cela, la Direction des Familles et de la Petite Enfance a lancé en 2022 un appel à projets « Parentalité à l'ère du numérique » : 32 projets ont été déposés et 7 projets ont été votés au Conseil de Paris d'octobre 2022. Cette action s'inscrit dans la Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique (SPIN) n°2 portée par la Direction des Solidarités.

Les 7 projets retenus sur l'année scolaire 2022-23 se sont répartis entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris. Ils ont permis à des parents parisiens d'avoir accès à des ressources pour accompagner leur enfant, quel que soit son âge, face à l'ensemble des enjeux numériques.

Ainsi sur l'année scolaire ont été réalisés 39 ateliers, 25 conférences en présentiel et 9 conférences en visioconférence. Environ 1 900 parents ont participé aux actions, dont 145 parents aux ateliers, 313 aux conférences, et 1 431 aux visio-conférences.

Ces ateliers et conférences ont donné aux parents participants des clés pour accompagner leur enfant dans la découverte et l'utilisation des écrans, dans l'équilibre des activités menées, dans la prise en compte des risques que les écrans peuvent représenter et dans le décryptage des informations numériques. Ils ont aidé également les parents à maîtriser des objets numériques actuels pour leur permettre de définir leur propre cadre éducatif. Les partenariats créés pour mettre en place ces actions sont nombreux et variés (14 écoles et 4 collèges partenaires, plusieurs Centres Paris Anim, de nombreuses structures sociales, etc.).

Les associations lauréates de l'appel à projets ont toutes participé à deux événements d'envergure. Dans le cadre de la Stratégie Parisienne de Prévention des Rixes, un évènement a eu lieu le 11 mai au Forum des Images : « Adolescence et parentalité à l'ère du numérique, ressources pour comprendre et prévenir les violences ». Un second temps fort a eu lieu avec « les Etats généraux de la parentalité numérique » organisé le 23 mai à l'Hôtel de Ville.

Les 6 projets qu'il est proposé de retenir pour l'année scolaire 2023-24 pour un cofinancement entre la Ville de Paris et la CAF, s'inscrivent dans la continuité des projets 2022-23, avec quelques évolutions. Ces évolutions sont le fruit des retours d'expérience qui ont pu avoir lieu dans le cadre des comités de suivi de la réflexion sur les nouveaux besoins identifiés, de la poursuite et de la création de nouveaux partenariats.

Les 6 projets proposés sont les suivants. Ils se répartissent entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris :

- Association Kocoya ThinkLab propose 2 actions :

La première action s'intitule « Parcours parentalité numérique - Paris 14e ».

Le projet s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2022-23 : il s'adresse aux parents d'enfants scolarisés dans 3 établissements scolaires du 14e arrondissement en leur proposant 3

conférences adaptées à leur cycle. Certaines conférences seront organisées avec leur partenaire l'association Florimont.

Sur l'année 2022-23, ce sont 15 conférences qui ont été organisées au sein de 5 établissements du 14e arrondissement avec l'association Florimont, réunissant 172 parents sur l'ensemble des sessions.

La seconde action s'intitule « Inclusion numérique : cycle de conférences pour la parentalité numérique – Paris 15 e et 16 e ».

Le projet s'inscrit là aussi dans la continuité de celui de l'année 2022-23, et propose de développer des actions dans le 15ème (selon les besoins exprimés par les établissements scolaires) : il s'agit de proposer un cycle de 4 conférences durant l'année scolaire 2023-24 à destination des parents.

Sur l'année 2022-23, ce sont 24 conférences qui ont été organisées dans 4 écoles et 3 « tiers-lieux » du 16e arrondissement et réuni 119 participants.

- L'association D2L-Eternel Solidaire (19e) propose l'action « Educ'num : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique ».

Il s'agit de proposer aux parents confrontés à des difficultés sur la parentalité numérique des ateliers (forum de sensibilisation, conférence au sein du tiers-lieu, interventions en école maternelle, etc.). Ce projet vise de manière inconditionnelle, les parents d'enfants de 0 à 6 ans du quartier prioritaire de la politique de la ville Danube-Solidarité-Marseillaise mais également l'ensemble des parents du 19e arrondissement.

Sur 2022-23, diverses actions ont eu lieu, qui ont réuni environ 230 parents (création d'un jeu de sensibilisation, organisation de conférences et d'ateliers dans des écoles maternelles, présence lors des forums, etc.).

- L'association Reconnect (multi sites) propose l'action « Ateliers d'aide à la e-parentalité pour les familles parisiennes précaires ».

L'association prévoit de continuer à proposer aux parents hébergés dans les structures sociales partenaires des ateliers portant sur la maîtrise des outils numériques utilisés par les enfants et les adolescents ainsi que sur les risques que peut représenter l'usage des écrans. En 2023-24, l'association souhaite étendre les ateliers créés à d'autres structures partenaires, en particulier dans les quartiers prioritaires (centre sociaux principalement).

A la fin juin, l'association avait réalisé sur l'année scolaire 13 ateliers, avec 8 partenaires, actions qui ont réuni 47 personnes.

- L'association Cithéa (15e arrondissement et tout Paris) propose son action « Parentalité à l'ère du numérique ».

La première action prévoit des ateliers d'échange chez différents partenaires du 15e avec l'intervention d'experts du numérique. Chaque atelier collectif sera suivi d'un atelier individuel, avec un accompagnement personnalisé. La seconde action prendra la forme de séances de webinaire façon « plateau TV » (décryptage de l'actualité des « réseaux sociaux » et débat thématique). Enfin sera proposée une formation numérique pratique des parents : cette formation proposera des temps immersifs, ludiques, informatifs et aura pour finalité la création de vidéos de prévention à destination des parents et la constitution d'un réseau de parents « experts ».

En 2022-23, 19 ateliers ont été menés : 13 ont eu lieu en présentiel (qui ont réuni environ 125 parents), et 6 ateliers ont eu lieu en distanciel (sous forme d'un cycle de 6 interventions sur 6 jours durant la pause méridienne ayant réuni 1 098 participations au total).

- L'association WeTechCare (tout Paris) propose son action « Accompagner les parents à l'ère du numérique ».

L'association a pour projet de renforcer les contenus de sensibilisation sur la parentalité numérique. Les thématiques prioritaires identifiées seront traitées sous formats ludiques et courts imaginés par les ingénieurs pédagogiques de l'association et co-crées avec des experts de ces sujets, qui pourront être réutilisés par les parents. Il s'agit également d'organiser un grand évènement sur la e-parentalité imaginé sous forme hybride (accessible en ligne et diffusé en direct dans les structures sociales).

En 2022-23, trois webinaires en ligne destinés aux parents parisiens et structures locales ont été organisés, permettant de réunir plus de 330 participants en ligne et 1 200 vues des replays.

Compte tenu de l'impact positif attendu de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose d'attribuer, Mesdames, Messieurs, au titre de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, dans le cadre de l'exercice 2023, des subventions à ces 6 associations d'un montant global de 59 500 € selon la répartition suivante :

1. Association Kocoya ThinkLab: 15 500 € pour ses deux actions soit:

a. 10 500€ pour l'action « Parcours parentalité numérique - Paris 14e »

b. 5 000€ pour l'action «Inclusion numérique : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique - Paris 15 ème et 16 ème »

2. Association D2L:8 000 €

3. Association Reconnect : 6 000 €
4. Association CIThéa : 20 000 €
5. Association WeTechCare : 10 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris